Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

SEANCE DU 07 décembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

LISTE DES PRESENTS:

GAILLOT Philippe

DEBAILLEUL Delphine

VALANCE Bénédicte WALLERICH Alain

IMMER Alain

OGER Isabelle THILL Céline

MENEGHIN Gaël SIVEC Jean

VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS EXCUSES:

GUINDT Philippe

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES:

BRUN Jérôme

REUTER Olivier

PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet: 2022 - 674 Subvention exceptionnelle « matériel » à l'APE de Beyren-Gandren

Considérant une demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de Beyren-Gandren, par e-mail du 14 octobre 2022 de Madame la Présidente de l'APE, relative à l'achat de gobelets personnalisés, facture n° FA125065 du 17 octobre 2022 de la société L'Atelier du Gobelet d'un montant de 198,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le Maire à verser :

• Une subvention exceptionnelle « matériel » à l'APE de Beyren-Gandren d'un montant de 100.00€.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 décembre 2022

Le Maire:

Philippe GAILLO

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/12/22
Le Maire.